Affichage des textes réglementaires stockés dans Docleg

"Affichage standard" d'un texte

• Version

La version standard affichée d'un texte réglementaire est la version mis à jour. La date d'application (en vigueur le ...) figure en haut de l'écran. Pour consulter des versions antérieures, il est possible de changer la date. Cette nouvelle date vaut pour tous les textes de Docleg consultés succesivement (= jusqu'à une modification nouvelle de la date). Il faut donc toujours faire attention à cette date d'application lors de la consultation !

• Format

La plupart des textes réglementaires sont affichés sous forme standard de page web (format htm). Néanmoins, pour des raisons techniques, certains textes sont d'office affichés en format Word.

• Volume

Un texte réglementaire est affiché standard par article, sauf s'il n'existe qu'en version Word. Cette version Word contient alors le texte complet.

• Marges

Dans la marge d'un texte

• figurent les dates d'application (= les dates auxquelles les différents alinéas sont en vigueur) ;

• figurent des icônes sur lesquels vous devez cliquer pour accéder à davantage d'informations concernant, par exemple, les modifications apportées à un texte: Pour plus d'informations sur ces icônes, vous devrez consulter la fonction d'aide.

• Liens

Sur les pages web de Docleg les liens sont affichés en caractères de couleur bleu pâle.

"Affichage pour impression" d'un texte

En bas de page, vous pouveze passe de l'affichage standard d'un texte réglementaire (en format htm) à l'affichage pour impression afin d'obtenir un texte sans boutons ni fioritures pour faciliter l'impression ou le "copier/coller" du texte.